



DELIBERATION N° 2023/56

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Convocation du : 30 juin 2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 5 juillet 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération est publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 11 juillet 2023.

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 11 juillet 2023 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents (16) : CHARPENTIER Stéphane, GAILLARD David, DE MACEDO Karine, SFORZI Olivier, MENQUET Céline, GENSSLER Bernard, COTTIN Antoine, HAAS Nicole, SCHULTZ Isabelle, SENNEGON Stéphane, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, BILBAUT Mathilde, GUERIN Sébastien, BEAUX Karine et GERVOT Christian.

Etaient absents excusés représentés (1) : FLAIG Béatrice donne pouvoir à MENQUET Céline

Membre absent non représenté (2) : TECK Delphine, DARME Jean-Luc

Nombre de votants : (17)

Secrétaire de séance : HAAS Nicole

VU le code général de la fonction publique ;

Monsieur le Maire, expose qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, et propose d'établir le tableau des effectifs comme suit :

GRADE	CATEGORIE	NOMBRE	TEMPS DE TRAVAIL
Attaché	A	1	35
Rédacteur	B	1	35
Attaché ou Rédacteur (RAF)	A ou B	1	35
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	28
		1	28
Adjoint administratif		1	28
SOUS TOTAL ADMINISTRATIF		6	189
Adjoint technique principal 1ème classe	C	1	35
Adjoint technique		1	35
		1	30
		1	35
Agent de maîtrise	C	1	35
SOUS TOTAL TECHNIQUE		5	170
Adjoint technique	C	1	35
Adjoint technique		1	35
Adjoint technique principal 2ème classe		1	35
Adjoint technique principal 2ème classe		1	30
Adjoint technique		1	35
SOUS TOTAL ENTRETIEN		5	170

Adjoint technique	C	1	35
Adjoint technique principal 1ème classe		1	30
SOUS TOTAL RESTAURATION		2	65
TOTAL TECHNIQUE		12	405
ATSEM principal 1ème classe	C	1	35
		1	35
		1	35
ATSEM principal 2ème classe	C	1	35
		0	0
SOUS TOTAL MEDICO-SOCIAL		4	140
Animateur principal de 1ère classe	B	1	35
Animateur	B	1	35
Adjoint d'animation principal 1ème classe	C	1	35
Adjoint d'animation		1	35
		1	35
		1	28
SOUS TOTAL ANIMATION		6	203
Assistant de conservation du patrimoine Principal 2ème classe	B	1	35
SOUS TOTAL CULTURE		1	35
TOTAL		29	972

Les membres du conseil après avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant ces postes et aux paiements des charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 11 juillet 2023

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire



Le Maire
Stéphane CHARPENTIER

